



## **AVIS DE COURSE**

# **Défi des Ports de Pêche**

Du 22 au 27 Mai 2017

LESCONIL

**CNPA LESCONIL**

4

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux. Les règlements de classe pour la série « Grand Surprise » avec des exceptions pour être conformes au règlement particulier de l'association Trophée des Marins. En accord avec la Classe « Grand Surprise » : le poids de l'équipage n'est pas pris en compte, le nombre d'équipiers autorisés est de 6 maximum, et 2 spis sont autorisés à bord, Pour les lycées maritimes, un septième équipier (soit 5 élèves minimum) est autorisé.
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. les règles particulières à cette compétition publiées par l'association du Trophée des Marins,

### **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de la classe Grand Surprise . Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 tous les bateaux doivent s'inscrire auprès de l'association Trophée des Marins au plus tard le 30 Avril 2017.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire. Le nombre maximum de bateaux est fixé à 30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Lundi 22 Mai 2017 de 09h00 à 12h00
- 5.2 Jauge et contrôles :  
Lundi 22 Mai 2017 de 09h00 à 12h00
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
22/05/2017	Voir IC Course d'entraînement	Gd Surprise
Du 23 au 27/05/2017	Voir IC Courses à suivre	Gd Surprise

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 22/05/2017
- disponibles en version numérique à l'adresse [defidesportsdepeche.fr](http://defidesportsdepeche.fr)

**7. LES PARCOURS**

- 7.1 Les parcours seront de types construits ou côtiers.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

- 9.1 4 courses devront être validées pour valider la compétition. (cf. Règlement de l'association Trophée des Marins).
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 12 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

**10. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : Port de Plaisance de Loctudy le 22/05/2017 puis Port de Lesconil à partir du 22/05/2017 au soir.

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Des prix seront distribués

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Association Trophée des Marins Port Chantereyne – Capitainerie 50100 CHERBOURG  
Tél 06 63 80 23 98 / [defipeche@gmail.com](mailto:defipeche@gmail.com) / [defidesportsdepeche.fr](http://defidesportsdepeche.fr)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**

**Carte SHOM N° 7146 (ou équivalent)**  
De la Pointe de Penmarc'h à la Pointe de Trévignon

